

CR Réunion PPRi avec Cauvaldor – 11/09/2025 – Souillac

Présents :

- Amélie DUPRAY : a.dupray@cauvaldor.fr
- Sandrine BELMONT : s.belmont@cauvaldor.fr
- Jean-Claude FOUCHÉ : jc.fouche@cauvaldor.fr
- André ROUSSILHES : a.roussilhes@cauvaldor.fr
- Olivier LOUIS : o.louis@cauvaldor.fr
- Armelle LE BRUN : armelle.le-brun@lot.gouv.fr
- Sébastien GREMMINGER : sebastien.gremminger@lot.gouv.fr
- Romane VINCENT : romane.vincent@lot.gouv.fr

Absents : SMDMCA

CR des discussions :

- Question sur la bathymétrie : quelles conclusions ont apporté les nouveaux relevés bathymétriques réalisés ? → creusement jusqu'en 1978 puis réengraissement par secteurs, inférieur à l'amplitude de creusement
- Question sur le mode de détermination de l'aléa → hauteur x vitesse d'écoulement x vitesse de montée
- Combe de Martel : la modification de l'aléa et du zonage va ouvrir des possibilités à l'aménagement par rapport à actuellement
- Choix du fond de carte pour le zonage réglementaire : envoyer les deux possibilités aux services de Cauvaldor pour avis + souhaitent obtenir la couche au format SIG du zonage réglementaire une fois finalisé pour intégration à leur outil de visualisation.
- Classe de vulnérabilité : classe E → correspond aux lieux de stockage mais peuvent être de nature et de valeurs bien diverses.
- Extensions : les 50 % max de la zone bleue correspond au pourcentage maximum inscrit dans le PLUi
- Changement de destination : intéressant car ouvre de nouvelles possibilités
- Panneaux photovoltaïques : doivent être mis hors d'eau mais questionnement lié à la faisabilité de respecter les critères de l'insertion paysagère inscrits au PLUi
- Possibilité de faire des ORU dans les campings ? → Non car principe de base est de ne pas développer les campings.
- Il est possible que le PLUi limite la possibilité de faire des ORU car restriction de hauteur de bâtiment inscrit dans ce dernier.

Relevé de décision concernant les suites de la concertation :

- Intérêt de commencer la concertation dès maintenant car les élus actuels ont la connaissance de leur commune et leurs enjeux.
- Renouvellement des élus suite aux élections est de l'ordre de 30 à 40 %
- Procéder aux 2 grandes réunions sans attendre les élections → courant novembre /décembre
- Apporter le même niveau d'information à l'ensemble des élus sans faire de distinction entre la liste 1 et la liste 2.

- Suite à ces 2 grandes réunions : possibilité de poursuivre sur demande selon les souhaits des communes.
- Réactions à attendre de la part des communes ayant des OPAH notamment en lien avec les ORU
- Alléger la présentation communes sur les ORU complexes
- Lieux des 2 grandes réunions : Souillac et [St-Céré/Biars/Bretenoux] à déterminer

⇒ Modalités de concertation envisagée (2 réunions courant nov/déc) validées par la Préfète

⇒ Cauvaldor se charge de la salle et des dates de ces 2 grandes réunions.

⇒ Envoyer les cartes (pour choix fond) et la présentation à S.Belmont et A.Dupray

⇒ Réunion à fixer avec S.Belmont pour présentation similaire aux services ADS